

MODALITES ET REGLEMENT 2025/2026 - PSYFORMATION

- **L'accueil sur place** se fait à partir de 8h30 pour chaque journée de formation. Les horaires pour, toutes les sessions sont les suivants : 9h00 – 17h (sauf mention indiquée lors de l'inscription), avec une heure de pause-déjeuner (libre), dont l'horaire peut sensiblement varier en fonction des disponibilités des intervenants. Les horaires pourront varier en fonction de la session de formation, tout en étant précisé préalablement aux stagiaires lors de l'inscription.
- **Les programmes indiqués** dans ce catalogue et transmis à l'inscription sont prévisionnels : il peut y avoir des modifications de dernière minute (aussi bien sur le contenu que sur la participation des intervenants). Bien entendu, les grandes lignes du programme et le profil des intervenants prévus initialement seraient, dans ce cas, respectés au mieux.
- **Les inscriptions ne sont effectives** que si le nombre minimal de participant est atteint. Si ce n'est pas le cas maximum à J-21 jours avant le premier jour de la formation, les participants seront prévenus aussitôt par courrier postal ou mail. Un report d'inscription est bien entendu proposé à une autre date, dans la mesure du possible.
- **Une inscription** peut être faite jusqu'à la veille de la formation – s'il reste des places disponibles. Dans le cas contraire, une inscription sur liste d'attente est proposée – et en cas de désistement ou d'annulation, la première personne inscrite sur cette liste est contactée – ou est reportée à une autre date.
- **Une pré-inscription** vous permet de réserver votre place en l'attente de la réponse d'un employeur, ou bien d'une prise en charge par un fonds d'assurance formation pour non-salariés. La démarche est identique à celle d'une inscription, sauf que vous ne recevez pas la confirmation finale d'inscription tout de suite. Celle-ci vous sera adressée lorsque vous aurez une réponse positive pour la prise en charge de votre formation – que nous vous remercions de nous transmettre aussitôt. **La prise en charge doit nous être parvenue au moins 30 jours ouvrés avant la date du premier jour de formation, sous peine d'annulation de la pré-inscription.**
- **Inscription par l'employeur** : le dossier de finalisation d'inscription est adressé par courrier postal ou mail, comprenant le courrier tenant lieu de convocation pour le stagiaire, un devis et la convention à retourner signée. La facture est adressée à l'employeur après la formation. **La convention complétée et signée doit être parvenue au moins 30 jours ouvrés avant la date du premier jour de formation, sous peine d'annulation de la pré-inscription.**
- **Inscription individuelle** : la fiche de validation d'inscription est adressée par courrier postal ou mail, comprenant le courrier tenant lieu de convocation pour le stagiaire, ainsi que les informations pratiques de la dite formation.

Pour une inscription individuelle, le stagiaire doit retourner la fiche de renseignements complétée et signée, ainsi que deux chèques :

- Un chèque d'acompte de 50 %, qui sera débité à la réception de la fiche d'inscription complétée et signée, accompagnée des deux chèques
 - Un chèque de solde de 50% du montant, qui sera débité le premier jour de la formation.
- Pour les stagiaires n'utilisant pas le chèque, ces règlements peuvent être faits par virement bancaire bien entendu. RIB adressé sur demande.
- **Toute annulation ou report d'inscription** doit être effectués par écrit adressé par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception. Si une annulation est effectuée par PSYFORMATION, toute somme versée est remboursée intégralement.
- **Les conditions financières d'annulation** (par le stagiaire et/ou l'employeur) sont les suivantes :
- plus de 30 jours calendaires avant le stage : aucun frais d'annulation. Toute somme versée est remboursée intégralement.
 - entre 30 et 7 jours calendaires avant le stage : 50 % du règlement seront dus,
 - moins de 7 jours ou si le stagiaire ne se présente pas sur le lieu du stage : le règlement total sera dû.
- **Le coût des formations** est net, non assujéti à la TVA. Les frais d'hébergement, de matériel, de déplacement et de restauration du stagiaire ne sont pas compris dans le tarif.
- **L'utilisation des supports de cours** (tous supports confondus) sont soumises aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : "toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".